GROUPE	4	6	HERBICIDE

ENFORCER D HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé et d'orge.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

ATTENTION POISON

IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No. D'HOMOLOGATION 30690 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle … 80 g é.a./L
Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate … 190 g/L
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle … 240 g é.a./L

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Contenu Net : (1- en vrac) Litres

Numéro D'urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGEREUX OU MORTEL SI AVALÉ.

ATTENTION – Irritant oculaire et cutané. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Éviter que le produit ne dérive sur les cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants et des chaussettes avec des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lors de l'application, les utilisateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes avec des chaussures.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement (délai de sécurité).

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient des ingrédients actifs et des distillats de pétrole aromatique qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :
Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer. Bien agiter avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION :
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables – rechargeables :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	4	6	HERBICIDE

ENFORCER D HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé et d'orge.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

ATTENTION POISON

IRRITANT OCULAIRE ET CUTANÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No. D'HOMOLOGATION 30690 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Fluroxypyr, présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle … 80 g é.a./L
Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate … 190 g/L
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle … 240 g é.a./L

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro D'urgence 24 Heures Par Jour 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGEREUX OU MORTEL SI AVALÉ.

ATTENTION – Irritant oculaire et cutané. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés.

Éviter que le produit ne dérive sur les cultures autres que celles recommandées.

Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des produits alimentaires.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants et des chaussettes avec des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lors de l'application, les utilisateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes avec des chaussures.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement (délai de sécurité).

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient des ingrédients actifs et des distillats de pétrole aromatique qui sont toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

LESSIVAGE

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :
Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer. Bien agiter avant de l'utiliser.

ÉLIMINATION :
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables – rechargeables :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INFORMATION GÉNÉRALE :

L'herbicide ENFORCER D est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé et d'orge.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des parasites dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour supprimer les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Les restrictions sur la rotation des cultures : Les champs ayant été traités à l'herbicide ENFORCER D peuvent être ensemencés l'année suivante en orge, en canola, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en seigle et en blé ou aménagés en jachère d'été.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou du conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

APPLICATEUR TERRESTRE :

Laver le réservoir et les filtres, les tamis et les pastilles. Choisir les pastilles de buses pour pulvériser le volume d'eau recommandé à l'hectare. Ne pas utiliser de buses à jet miroir. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. S'assurer que toutes les pastilles sont en bon état et qu'elles pulvérisent le même volume.

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'UTILISATION :

Éviter la dérive de pulvérisation sur la végétation désirée qui N'EST PAS mentionnée sur cette étiquette, car elle pourrait être endommagée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et les autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors des périodes de températures chaudes ou si les cultures sont stressées, car les cultures pourraient être endommagées.

MÉLANGE :

Remplir le réservoir d'eau, jusqu'à la moitié. Ajouter la quantité requise d'herbicide ENFORCER D et bien agiter. Ajouter les autres produits entrant dans le mélange. Continuer de remplir le réservoir et agiter encore avant l'utilisation.

ZONES TAMPONS :

Aucune zone tampon **N'EST** requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, criques, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
Méthode d'application	Culture	Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Le blé et l'orge	1	1	1	0	1

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'herbicide ENFORCER D est un herbicide du Groupe 4 et du Groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ENFORCER D et à d'autres herbicides du Groupe 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ENFORCER D ou les herbicides du même Groupe 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1 800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

CULTURES :

- **BLÉ (de printemps et dur)**
- **ORGE**

DOSE D'APPLICATION : 0,6 - 1,2 L/ha

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

RESTRICTIONS D'APPLICATION :

- Ne pas utiliser les cultures traitées de laisser paître le bétail ou du fourrage vert jusqu'à 30 jours après l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai de récolte des cultures traitées : 60 jours après l'application.

VOLUME DE PULVÉRISATION ET PRESSION : L'herbicide ENFORCER D doit être appliqué dans un minimum de 50 L/ha d'eau à une pression de 275 kPa. Pour optimiser les résultats lorsque la couverture végétale est dense ou si la plupart des mauvaises herbes sont au stade avancé de la croissance, un volume de bouillie de 100 L/ha est recommandé.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION : Le blé (de printemps et dur) et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Une application avant le stade de 4 feuilles risque d'endommager la culture. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes.
Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule (jusqu'à 5 feuilles) et en pleine croissance. L'application doit être effectuée avant que la couverture végétale de la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Dose de l'herbicide Enforcer D	Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées	
0,6 L/ha	plantain majeur	chénopode blanc
	gaillet gratteron	silène noctiflore
	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
	kochia à balai (jusqu'à 5 cm)	tabouret des champs
	galéopside à tige carrée	érodium cicutaire
	renouée des oiseaux	canola spontané
	renouée persicaire	moutarde sauvage
1,2 L/ha	Les mauvaises herbes dans la liste ci-dessus et :	
	chardon des champs (suppression)	mauve à feuilles rondes
	pissenlit officinal	soude roulante
	prêle des champs	lin spontané
	amarante à racine rouge	renouée liseron

NOTE : L'action de l'herbicide ENFORCER D est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La fourchette de température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou peu après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex. sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :
Lorsqu'on prépare le mélange en cuve, lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de tous les produits utilisés inclus toutes les taux d'application, les restrictions et les limitations concernant le pâturage pour chaque produit d'association dans le mélange. Se conformer aux mesures de précaution les plus restrictives pour le mélange, le chargement et l'application sur l'étiquette des produits dans le mélange.

L'herbicide ENFORCER D peut être mélangé en cuve avec les herbicides suivants :

1. Nufarm Tralkoxydime Herbicide ou L'herbicide Liquide Achieve (blé de printemps, blé durum et orge)
2. Les herbicides Signal ou Nufarm Clodinafop (pour le blé printemps et le durum seulement)
3. Les herbicides Cordon ou Puma Advance (pour le blé printemps, le dur et l'orge)
4. Everest Solupak 70 DF (pour le blé printemps et blé durum seulement)
5. Herbicide Varro (pour le blé printemps et le durum seulement)
6. Simplicity (pour le blé printemps et le durum seulement)

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique engendrant une réduction de l'efficacité ou dommages à la plante hôte. Puisque les effets des mélanges en cuve non étiquetés ne sont pas évalués, l'utilisateur devrait donc communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas identifié sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

[MD,MC] Tous les produits mentionnés sont des marques de leurs sociétés respectives.

12-5961